

Texte 14 : *Discours de la servitude volontaire*, Étienne de La Boétie, 1577.

Mais maintenant j'en viens à un point qui est à mon avis le ressort et le secret de la domination, le soutien et le fondement de la tyrannie. Celui qui pense que les halberdiers, les gardes et la tour de guet protègent les tyrans se trompe fort à mon sens ; ils s'en servent plus pour la forme et en guise d'épouvantail que pour la confiance qu'ils y mettent. Les archers empêchent les va-nu-pieds, qui n'ont nul moyen d'agir, d'entrer au palais, mais pas les gens bien armés qui peuvent entreprendre quelque chose.

Certes il est aisé de dénombrer les empereurs romains qui ont pu échapper d'un danger par le secours de leurs gardes ; ils ne sont pas aussi nombreux que ceux qui ont été tués par leurs archers mêmes.

10 Ce ne sont pas les bandes de cavaliers, ce ne sont pas les compagnies de fantassins, ce ne sont pas les armes qui défendent le tyran. On ne le croira pas au premier abord, mais pourtant c'est la vérité. Ce sont toujours quatre ou cinq individus qui maintiennent le tyran en place, quatre ou cinq qui tiennent pour lui tout le pays en esclavage ; il n'y en a toujours eu que cinq ou six qui ont eu l'oreille du tyran, et s'en sont rapprochés d'eux-mêmes ou bien ont été  
15 appelés par lui pour être les complices de ses cruautés, les compagnons de ses plaisirs, les maquereaux de ses voluptés, et pour bénéficier avec lui de ses pillages. Ces six-là soutiennent si bien leur chef qu'il faut pour la société qu'il soit méchant non seulement de ses méchancetés, mais encore des leurs. Ces six-là en ont six cents qui profitent sous eux, et font de leurs six cents ce que les six font au tyran. Ces six cents en tiennent sous eux six mille qu'ils ont promu  
20 en leur donnant une situation, auxquels ils confient ou le gouvernement des provinces ou la gestion des deniers publics, afin de garder la main sur leur avarice et leur cruauté, pour mettre celles-ci à exécution le moment venu, et leur laisser faire tant de maux par ailleurs que ce n'est que couverts par leur ombre qu'ils peuvent durer et par leur entremise qu'ils peuvent se soustraire aux lois et aux sanctions qu'ils devraient alors encourir.